

Délibération n°2020-06-23c

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décision modificative de crédit n°3 : budget annexe SPANC

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Claude Bauvy est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

Le président explique que l'adoption d'une décision modificative n° 3 au budget primitif 2020 est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
AUGMENTATION DES RECETTES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 042 - opération d'ordre entre section	875,00 €	
777 - Quote part subvention investissement transférée au compte de résultat SPANC - 922	875,00 €	Amortissements subventions transférables 2020
TOTAL	875,00 €	

DIMINUTION DES RECETTES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 74 - Dotations et participations	- 875,00 €	
748 - Autres subventions d'exploitation Spanc - 922	- 875,00 €	
TOTAL	- 875,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
AUGMENTATION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 040 - opération d'ordre entre section	875,00 €	
13918 - Etablissements nationaux - autres SPANC - 922	875,00 €	Amortissements subventions transférables 2020
TOTAL	875,00 €	

DIMINUTION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- 875,00 €	
Opération n°201	- 875,00 €	
2184 - Mobilier -Spanc - 922	- 875,00 €	
TOTAL	- 875,00 €	

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2020.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

